



POLICE : RCP0281

SAS EQUATIS ET ASSOCIES
4, rue du Sergent Hoff
75017 PARIS

M. Sylvain RIVET, Directeur Général de CGPA, atteste que l'assuré ci-dessus a souscrit une police d'assurance le garantissant, lui-même ainsi que ses salariés, dans la limite de ses Dispositions Générales, Conventions Spéciales et Dispositions Particulières, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant leur incomber en raison des dommages immatériels causés aux tiers du fait des activités mentionnées ci-dessous :

ACTIVITE	MONTANT DE LA GARANTIE		PERIODE DE GARANTIE
INTERMEDIATION EN ASSURANCE , telle que régie par les articles L.511-1 et suivants du Code des Assurances.	5.257.000 € par sinistre et par année d'assurance <i>* Si ce montant venait à être épuisé, CGPA accordera gratuitement une reconstitution de 2.000.000 € sur l'exercice concerné.</i>		Du 01/03/2021 Au 28/02/2022
INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT , telle que régie par les articles L.519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.	5.257.000 € par sinistre et par année d'assurance <i>* Si ce montant venait à être épuisé, CGPA accordera gratuitement une reconstitution de 2.000.000 € sur l'exercice concerné.</i>		Du 01/03/2021 Au 28/02/2022
DEMARCHAGE BANCAIRE , telle que régie par les articles L.341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.	5.257.000 € par sinistre et par année d'assurance		Du 01/03/2021 Au 28/02/2022
INTERMEDIATION EN TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE , telle que régie par la loi 70 – 9 du 02 janvier 1970 et le décret n° 72 – 678 du 20 juillet 1972.	1.577.000€ par sinistre et par année d'assurance		Du 01/03/2021 Au 28/02/2022
RESPONSABILITE CIVILE CYBER	350.000 € par sinistre et par année d'assurance		Du 01/03/2021 Au 28/02/2022
ACTIVITE	Par sinistre	Par année d'assurance	PERIODE DE GARANTIE
CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS , telle que régie par les articles L.541-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.	1.577.000 €	2.103.000 €	Du 01/03/2021 Au 28/02/2022
DEMARCHAGE FINANCIER , telle que régie par les articles L.341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.	1.577.000 €	2.103.000 €	Du 01/03/2021 Au 28/02/2022

Fait à Paris, le 26/01/2021

Sylvain RIVET

Le Directeur Général



La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur